

Saint-Luc-de-Bellechasse, le 15 décembre 2010

Madame Anne-Lyne Boutin  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

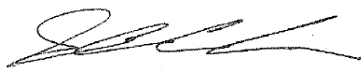
**Objet : Dépôt de documents – Lettres sur les mesures d'harmonisation proposées au Ranch Massif du Sud et à la Pourvoirie Safari**

Madame,

Par la présente, je souhaite déposer les documents demandés au cours de la 2<sup>ième</sup> séance de la première partie de l'audience publique sur le projet de parc éolien Massif du Sud, le 14 décembre 2010.

Vous trouverez en pièces jointes trois lettres émises par Saint-Laurent Énergies à l'endroit du Ranch Massif du Sud et de la Pourvoirie Safari en dates du 11 novembre 2010, 30 avril 2010 et 20 novembre 2009. Ces documents montrent les mesures d'harmonisation proposées à ces entreprises, conformément à ce que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune prévoit sur un territoire à vocation multiresources.

Espérant le tout conforme, je vous prie de recevoir, Madame, mes plus cordiales salutations.



Stephen Cookson  
Directeur de projets  
Saint-Laurent Énergies

p. j. : Lettre de Saint-Laurent Énergies au Ranch Massif du Sud - 11 novembre 2010  
Lettre de Saint-Laurent Énergies au Ranch Massif du Sud - 30 avril 2010  
Lettre de Saint-Laurent Énergies au Ranch Massif du Sud - 20 novembre 2009

Montréal, 11 novembre 2010

Madame Raymonde Garant  
Ranch Massif du Sud / Pourvoirie Safari  
149, route Massif du Sud,  
Saint-Philémon (Québec), G0R 4A0

---

**Objet : Suivi concernant la proposition de partenariat reçue le 23 octobre 2010**

---

Madame Garant,

La présente fait suite à nos dernières rencontres et à la proposition que nous avons reçue le 23 octobre dernier de votre part. Cette proposition est claire en ce qu'elle fixe un montant monétaire auquel vous vous attendez et une structure organisationnelle dans laquelle vous aimeriez voir se développer votre entreprise. Toutefois, force est d'admettre que les sommes avancées dans votre proposition, soit 900 000\$ et la structure proposée ne correspondent pas aux objectifs visés par Saint-Laurent Énergies («SLE») qui demeurent des mesures d'insertion du projet de parc éolien. Nos engagements, proposés dans notre lettre du 30 avril 2010 ainsi que les engagements supplémentaires proposés lors de notre rencontre du 14 octobre dernier à Lévis incluaient :

- 10 000\$ pour la réorientation de votre campagne de publicité pour intégrer le concept du développement durable et le projet éolien;
- 10 000\$ pour défrayer les coûts potentiels reliés à l'utilisation des sites ou sentiers alternatifs pendant la période de construction;
- 5 000\$ pour la relocalisation du refuge qui est le plus proche des infrastructures du projet proposées ou la relocalisation du refuge par Saint-Laurent Énergies (SLE).

Lors de notre rencontre du 14 octobre dernier, nous avons aussi discuté de notre ouverture à travailler en collaboration avec vous pour définir des engagements que SLE pourrait prendre concernant des mesures d'harmonisation supplémentaires, incluant :

- La relocalisation de certains sentiers si l'agencement final du projet et des chemins d'accès faisait en sorte de rendre des sentiers inutilisables;
- La signalisation des sentiers pour assurer une utilisation sécuritaire et informé dans les secteurs où il y a des infrastructures proposées.

SLE est consciente que le projet de parc éolien au Massif du Sud pourrait avoir des impacts sur vos activités, principalement durant la phase de construction. Cependant, notre façon d'atténuer ces impacts est de travailler avec les utilisateurs du territoire afin de définir des mesures d'harmonisation, telles que demandées par le MRNF en vertu de la politique d'octroi des terres du domaine de l'État à des fins de développement éolien.

Jusqu'à maintenant, le Ranch du Massif du Sud n'a pas donné de précisions quant aux demandes de SLE relativement à la planification des infrastructures du projet de manière à cohabiter avec vos activités (distances entre les infrastructures du projet éolien et les infrastructures que vous utilisez, soit les sentiers et les refuges); aux mesures d'atténuation des impacts de la construction du parc éolien sur vos activités dans le parc régional du Massif du Sud (la possibilité de pourvoir aux transports vers d'autres sites ou sentiers) et aux mesures d'atténuation des impacts de la présence des infrastructures du parc éolien sur vos activités dans le parc régional du Massif du Sud (possibilités que SLE participe financièrement à une campagne de mise en marché des nouveaux attraits que pourrait susciter le parc éolien).

Comme la proposition que vous nous faite consiste en une proposition qui va au delà des seules mesures d'atténuation que SLE aurait voulu mettre en œuvre et que la structure de partenariat proposée ne correspond pas au modèle d'affaires privilégié par SLE, SLE est d'avis que votre proposition de partenariat devrait être discutée avec un ensemble élargi d'utilisateurs du territoire, soit les gestionnaires du parc régional, les MRC, de même que les autres pourvoyeurs d'activités récréotouristiques dans le parc régional comme les gestionnaires de la station de ski.

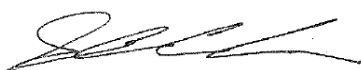
Cela dit, afin de continuer les discussions sur les mesures d'harmonisation proposées ci-dessus, Saint-Laurent Énergies est prête à s'engager à des contributions financières additionnelles liées aux autres mesures d'atténuation proposées plus haut, soit :

- La prise en charge complète de la relocalisation des sentiers, sujet à l'approbation du MRNF et du gestionnaire du Parc régional du Massif-du-Sud, jusqu'à concurrence de 20 000\$ ;
- 10 000\$ pour la signalisation des sentiers.

L'ensemble des contributions financières proposées jusqu'à maintenant devra être encadré par une entente de principe entre SLE et votre entreprise.

Nous sommes toujours disponibles pour une rencontre afin de discuter des points mentionnés plus haut de même que de tout autre sujet que vous jugerez pertinent.

Veuillez agréer mes meilleures salutations



Stephen Cookson, ing.  
Directeur de projets  
Saint-Laurent Énergies  
1134, rue Sainte-Catherine O., bureau 910  
Montréal, QC, H3B 1H4

Le 30 avril 2010

Madame Raymonde Garant  
**RANCH MASSIF DU SUD / POURVOIRIE SAFARI**  
149, route Massif du Sud  
Saint-Philémon (Québec) GOR 4A0

**Objet : Cohabitation du parc éolien du Massif du Sud et des activités du Ranch Massif du Sud et de la Pourvoirie Safari**

Madame Garant,

La présente fait suite à votre lettre du 27 janvier 2010 et nous souhaitons vous réitérer que notre intention est d'atténuer les impacts de la construction du parc éolien et de la présence de ses infrastructures sur vos activités dans le parc régional du Massif du Sud permettant ainsi une cohabitation harmonieuse du parc éolien, du Ranch Massif du Sud et de la Pourvoirie Safari ainsi que des autres usagers du Massif du Sud.

Nous constatons toutefois que votre réponse se limite à réclamer une contribution financière plus importante de la part de Saint-Laurent Énergies alors que les risques de prétendus dommages permanents à votre entreprise demeurent hypothétiques.

De plus, il importe de rappeler que le territoire et les chemins que vous utilisez actuellement sont des terres qui font partie du domaine de l'État, gérées dans l'intérêt public, auxquelles toute personne peut avoir accès. Saint-Laurent Énergies bénéficie d'ailleurs d'une réserve de superficie sur ces terres qui lui a été octroyée par le gouvernement spécifiquement pour le projet de parc éolien du Massif du Sud.

À ce stade-ci, l'objectif est donc de discuter avec vous, dans un esprit d'ouverture et de concertation, de la planification de l'implantation des infrastructures du projet afin que le parc éolien et vous puissiez cohabiter harmonieusement. Vous reconnaissez vous-mêmes que certaines modifications de l'occupation du territoire dans le cadre de l'exploitation de votre entreprise pourraient vous permettre de poursuivre vos activités.

Afin d'évaluer les différents scénarios possibles et de déterminer ceux qui seraient plus propices à une cohabitation harmonieuse, il nous est absolument nécessaire d'obtenir certaines informations



relatives à vos besoins qui pourront servir de point de départ à nos discussions et que nous avons mentionnées dans notre lettre du 20 novembre 2009, soit :

1. les distances qu'il faudrait maintenir entre les éoliennes et les sentiers que vous utilisez;
2. la géométrie des croisements de nos chemins d'accès et des sentiers que vous utilisez (angle des croisements);
3. les distances qu'il faudrait maintenir entre les éoliennes et les refuges;
4. les distances qu'il faudrait maintenir entre nos chemins d'accès et les sentiers que vous utilisez.

Saint-Laurent Énergies envisagerait notamment de faire les démarches nécessaires auprès du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (ci-après « MRNF ») afin de relocaliser les refuges que vous utilisez actuellement. À cet effet, nous vous invitons à nous indiquer les emplacements souhaités des refuges. Saint-Laurent Énergies accepterait volontiers d'assumer les frais raisonnables, préalablement négociés, engagés en ce sens, en plus de la contribution monétaire de l'ordre de 10 000 \$ sur deux ans déjà offerte dans notre lettre du 20 novembre 2009.

Auriez-vous l'amabilité de nous informer de vos disponibilités au cours de la semaine du 10 ou du 17 mai 2010 en communiquant avec le soussigné par écrit ou encore par téléphone au (514) 525-2113 poste 226), afin que soit fixée une rencontre lors de laquelle nous pourrions discuter de ce qui précède.

Veillez agréer, madame Garant, nos salutations distinguées.



Stephen Cookson, ing.  
Directeur de projets  
Saint-Laurent Énergies  
1134, rue Sainte-Catherine O., bureau 910  
Montréal (Québec) H3B 1H4

Montréal, 20 novembre 2009

Madame Raymonde Garant  
Ranch Massif du Sud / Pourvoirie Safari  
149, route Massif du Sud,  
Saint-Philémon (Québec), G0R 4A0

---

**Objet : Cohabitation du parc éolien du Massif du Sud et des activités du Ranch Massif du Sud et de la pourvoirie Safari**

---

Madame Garant,

La présente fait suite à la rencontre que nous avons eue le 21 octobre dernier à votre ranch. Lors de cette rencontre, nous avons abordé trois éléments :

- 1 Planification des infrastructures du projet de manière à cohabiter de manière harmonieuse avec vos activités;
- 2 Mesures d'atténuation des impacts de la construction du parc éolien sur vos activités dans le parc régional du Massif du Sud;
- 3 Mesures d'atténuation des impacts de la présence des infrastructures du parc éolien sur vos activités dans le parc régional du Massif du Sud.

En ce qui concerne la planification des infrastructures du parc éolien, nous voudrions vous rencontrer à nous nouveau afin de développer en concertation avec vous les critères de conception des chemins et de localisation des éoliennes qu'il faudrait appliquer pour atténuer les impacts que pourraient avoir le parc éolien sur vos activités. Saint-Laurent Énergies désire développer un projet qui se démarquera par sa cohabitation harmonieuse avec les activités existantes. Pour ce faire, nous voudrions développer, en concertation avec vous, des critères concernant :

- 1 les distances qu'il faudrait maintenir entre les éoliennes et vos sentiers;
- 2 la géométrie des croisements de nos chemins d'accès et des sentiers que vous utilisez (angle des croisements);
- 3 les distances qu'il faudrait maintenir entre les éoliennes et vos refuges;
- 4 les distances qu'il faudrait maintenir entre nos chemins d'accès et les sentiers que vous utilisez.

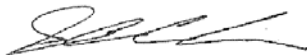
En ce qui concerne les mesures d'atténuation des impacts de la construction du parc éolien sur vos activités dans le parc régional du Massif du Sud, il est possible que les activités de construction puissent avoir une incidence sur la qualité de l'expérience récréotouristique qui est au cœur des produits et services que vous offrez. Par conséquent, nous sommes disposés à discuter avec vous des moyens que nous pourrions prendre pour que cette expérience soit tout aussi intéressante pour vos clients. Par exemple, le maintien

d'un canal de communication fort et efficace pourrait vous permettre de bien cibler des secteurs du Massif ou d'autres endroits dans la région pour y amener vos clients en fonction du calendrier des travaux.

En ce qui concerne les mesures d'atténuation des impacts de la présence des infrastructures du parc éolien sur vos activités dans le parc régional du Massif du Sud, vous nous avez fait part de votre perception quant à la perte d'attrait que susciteraient les éoliennes implantées dans les montagnes du Massif du Sud pour vos clients potentiels. Selon vous, le ranch Massif du Sud sera forcé de changer de vocation et, par conséquent, vous devrez réinvestir beaucoup d'argent pour y parvenir. Nous comprenons que vous attendez de Saint-Laurent Énergies un engagement à soutenir financièrement ce changement de vocation à hauteur des investissements que vous avez faits jusqu'à maintenant et qui s'élèveraient à 1,5 millions de dollars. Saint-Laurent Énergies ne peut pas acquiescer à cette demande. Saint-Laurent Énergies développe ses projets dans un esprit constructif et désire plutôt trouver des solutions gagnantes pour toutes les parties. Nous sommes persuadés que le parc éolien du Massif du Sud a le potentiel pour devenir un modèle de développement durable et de cohabitation harmonieuse des activités dans un contexte multi-ressource. Par conséquent, nous croyons fermement que la présence du parc éolien représentera une opportunité de mise en marché et de développement de service récréatifs qui pourront prendre appui sur la qualité de l'intégration des infrastructures du parc éolien. Afin que vous puissiez saisir cette opportunité, Saint-Laurent Énergies pourrait vous offrir une aide financière de 10 000\$ s'échelonnant sur deux ans.

Nous sommes disponibles pour une rencontre afin de discuter des points mentionnés plus haut de même que de tout autre sujet que vous jugerez pertinent.

Veillez agréer mes meilleures salutations



Stephen Cookson, ing.  
Directeur de projets  
Saint-Laurent Énergies  
1134, rue Sainte-Catherine O., bureau 910  
Montréal, Qc, H3B 1H4